

tains travaux à Chester, comté de Lunenburg, et dans cette circonstance je dois l'avouer, le ministre a obéi à des influences illégitimes. Il s'agit ici d'un ouvrage de l'Etat connu sous le nom de canal de Chester; c'est en réalité, une tranchée pratiquée entre le front et le fond du port, et formant un petit chenal pour les bateaux. Ce canal devait faciliter le passage des bateaux d'un port à l'autre, sur une distance de quelques pieds à peine. Ces travaux commencèrent en septembre, à l'issue des élections fédérales. Les élections provinciales eurent lieu à Lunenburg, et le jour du scrutin fut le 15 novembre. Deux ou trois jours, ou peut-être une semaine avant le scrutin, sur des instructions venues du ministère, les travaux cessèrent et, je n'en doute nullement, ce fut le résultat des représentations de certains conservateurs influents de Lunenburg qui firent observer que si l'on poursuivait la construction de ces travaux durant cette période-là, cela tournerait au détriment du candidat conservateur, au cours de l'élection. Les travaux furent suspendus, bien qu'il ne restât plus que \$200 à \$300 à dépenser, avouons-le, c'est là de la politique étroite. Depuis lors, on n'a rien fait. A cette époque, il était dû quelque argent pour salaire aux ouvriers employés aux travaux de ce canal et jusqu'aujourd'hui ils n'ont pas encore reçu tout ce qui leur est dû. Je n'entends pas en dire davantage; seulement je désirerais que le ministre étudiat la question. Pareille conduite est inexcusable dans l'administration d'un département. Rien ne saurait excuser la suspension de ces travaux; on devrait les achever sans retard et payer aux ouvriers tous leurs arriérés.

M. MONK: A mon entrée en charge, je constatai qu'il se faisait beaucoup de travaux inutiles et qu'on employait nombre d'hommes dont les services étaient inutiles. En présence de cette situation, je donnai l'ordre de tout suspendre, et il est possible que dans certaines circonstances cet ordre ait abouti à quelque injustice. Je me ferai un plaisir d'étudier la question soulevée par l'honorable député. Le port de Chester-Cove est certainement susceptible de perfectionnement; mais le représentant du comté est d'avis que les travaux de dragage projetés n'atteignent pas la profondeur voulue. Je ferai dresser un rapport spécial par l'ingénieur ordinaire, afin de voir ce qu'il est possible de faire.

M. MACLEAN (Halifax): Il fallait bien alléguer quelque prétexte pour suspendre ces travaux; mais, à mon avis, les travaux, d'après les plans, suffisent aux besoins de la localité. Le ministre, j'espère, veillera à ce qu'on paie les arriérés pour travaux exécutés en novembre dernier.

M. KYTE: Au budget précédent figuraient trois items qu'on a éliminés du budget en discussion: ces crédits étaient effec-

tés à des ouvrages de nature importante et le ministre, j'espère, rétablira ces crédits dans le budget supplémentaire. Il s'agit du brise-lames à Petit-de-Grat, des réfections du quai de Ponlamond et du perfectionnement de Little-Harbour. Le brise-lames à Petit-de-Grat est en fort mauvais état, et a grand besoin de réfections immédiates, si l'on tient à le conserver. Quant au quai de Ponlamond, il est absolument dangereux pour la manutention des marchandises et les voitures ne sauraient s'aventurer sur le tablier pourri de ce quai. Il y a d'importants ouvrages dans cette localité et on pourrait à peu de frais, leur faire subir maintenant les réfections voulues. Quant aux améliorations de Little-Harbour, on a nommé un contremaître, l'an dernier; on a acheté le bois qu'on a transporté sur l'emplacement même des travaux. Si l'on ne construit pas les travaux cette année, ces matériaux seront inutiles et le département subira une perte importante. Le ministre, j'espère, inscrira au budget supplémentaire un crédit affecté à ces travaux.

M. MONK: Je tiendrai compte de l'observation de l'honorable député. On peut emmagasiner le bois, me dira-t-on et l'utiliser plus tard dans ces travaux. Il y a fort peu de comtés aux vœux desquels on ait donné pleine et entière satisfaction à l'égard des travaux. Nous ne saurions faire l'impossible.

M. KYTE: Je ne critique nullement l'attitude du ministre, j'appelle son attention sur ces importants ouvrages dont les réfections sont coûteuses. Je dois informer le ministre qu'il ne s'y trouve pas d'installations pour le magasinage du bois et on courrait le risque de le perdre pendant les tempêtes. Il est difficile de le mettre en sûreté aujourd'hui.

M. PUGSLEY: Le ministre affirme que lorsqu'il a pris la direction du département il a constaté qu'il se faisait force travaux inutiles.

M. MONK: J'ai constaté que nombre de travaux étaient l'occasion de folles prodigalités. Je n'ai pas parlé d'ouvrages inutiles.

M. PUGSLEY: Alors, je n'ai pas bien saisi votre pensée. J'allais poser une question au ministre: Ces ouvrages en Nouvelle-Ecosse pour lesquels il nous demande de lui ouvrir ces crédits sont-ils tous utiles, et dans le cas contraire quels sont ceux qu'on pourrait abandonner?

M. MONK: Je ne sache point qu'on puisse appeler inutiles quelques-uns de ces travaux; seulement il y en a de plus urgents que d'autres. Certains travaux d'amélioration de quelques ports sont plus urgents que d'autres petits travaux; mais il ne s'en suit pas que ces petits ouvrages soient inutiles. En ce moment, nous sommes mena-